



Pour saisir l'opportunité d'une **application herbicide précoce** de fin d'hiver 2007/2008

■ Un automne 2007 atypique

Stades des céréales hétérogènes (1-2 feuilles à mi-tallage), levées tardives d'adventices et stades peu développés : autant de faits qui n'ont pas toujours permis les interventions herbicides en post-levée d'automne...

....mais autant de situations où les opportunités d'applications précoces sont encore envisageables avec...

CELTIC® sur blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, orge d'hiver et triticale

Comment s'utilise CELTIC® ?

- Stade de la céréale : à partir de 2 feuilles
- Sur adventices peu développées
- A la dose de 2 L à 2,5 L/ha
- En association avec un anti-graminées sur flore mixte graminées (vulpin, RG) et dicots
 - isoproturon* ou chlortoluron*
 - autres antigaminées* (fops, sulfo...),
 en respectant doses et conditions d'emploi du partenaire.

CELTIC®, champ d'efficacité à 2,5 L/ha (dicots avant 4/6 feuilles et graminées avant 2 feuilles)

■ Dicotylédones :

alchémille	fumeterre	miroir de Vénus	séneçon
arabette de thalius	gaillet	myosotis	stellaire
capselle	géraniums sp	pensée	véronique de Perse
coquelicot	lamiers	sanve	véronique f. de lierre
	matricaire		

■ Graminées :

agrostis	pâturin	vulpin
----------	---------	--------

*Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels. Avant toute utilisation de CELTIC, s'assurer de son adéquation avec la filière de production et avec les recommandations officielles régionales.

BASF Agro S.A.S. - 21 chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY CEDEX - tél : 04 72 32 45 45
Retrouver l'ensemble de nos informations produits sur www.basf-agro.fr

CELTIC® : marque déposée BASF Composition : 16 g/L de picolinate + 320 g/L de pendiméthaline. Formulation : suspension concentrée. Autorisation de vente n° 9900340. Dose homologuée : 2,5 L/ha sur blé tendre d'hiver, orge d'hiver, blé dur d'hiver, seigle et triticale. Classement toxicologique : N : dangereux pour l'environnement - Xi : irritant - R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau - R50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Distance aux points d'eau : 20 mètres. Délai d'emploi avant récolte (DAR) : céréales : 90 jours. Délai de rentrée dans la parcelle : 48 heures. Danger. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. janvier 2008. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro (0 810 023 033) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. 991CERHBEA0208R